

Préavis de grève pour les épreuves anticipées de français (EAF) au baccalauréat 2017 : le recteur d'académie Jean-François Chanet communique

À l'approche des épreuves anticipées de français (EAF) du baccalauréat, les organisations syndicales dénoncent une charge de travail non conforme aux demandes que leurs représentants ont adressées au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ministériel de l'Éducation nationale, à savoir : pas plus de 10 copies par jour à corriger et pas plus de 11 candidats par jour d'interrogation.

Il importe de rappeler que le ministère n'a pas répondu favorablement à ces revendications et qu'elles ne sont pas satisfaites dans nombre d'académies.

Or aujourd'hui, dans l'académie de Besançon, les enseignants concernés auront en moyenne à corriger 8 copies par jour, 10 pour les commissions les plus chargées, ces derniers correcteurs ayant vu leur charge d'interrogation orale allégée. Ce chiffre de 8 copies par jour ouvrable répond donc aux revendications des organisations syndicales avec les allongements déjà obtenus*.

Le rectorat propose en outre de décharger le service des professeurs de lettres mobilisés en limitant le nombre de jours d'interrogations orales.

Quant au nombre de candidats à interroger à l'oral par jour, le ministère a répondu aux revendications syndicales qu'il « dépend du rapport entre le nombre de candidats et le nombre de correcteurs, mais également du **nombre de jours d'épreuves orales** et de la **date de remontée des notes**. Il appartient aux corps d'inspection et à la division examens et concours du rectorat de déterminer annuellement ce nombre, au regard des contraintes locales et du vivier académique d'enseignants. »

C'est très exactement ce qui a été fait dans l'académie de Besançon, où il n'y aura **aucune commission à 5 jours d'interrogation**. Par conséquent, la situation de l'académie est tout à fait comparable, voire plus favorable, à celle d'autres académies.

Le rectorat en appelle donc à l'esprit de responsabilité des professeurs, dont il connaît la conscience professionnelle et le souci d'exemplarité à l'égard des élèves et de leurs parents, qui auront peut-être du mal à comprendre que de telles conditions de travail soient jugées insupportables. Il va de soi que, si cela se révèle nécessaire pour le bon déroulement des EAF, le rectorat n'hésitera pas à réquisitionner des enseignants.

***Rappel des mesures d'amélioration déjà accordées le 30 mai dernier :**

- allongement de 3 jours du délai de correction : remise des copies plus tôt (le 16 juin au soir au lieu du 19 juin midi, soit 7,5 jours ouvrés) et saisie des notes plus tard (soit le 5 juillet 12 h au lieu du 3 juillet 12 h) ;
- demande aux chefs d'établissement d'alléger les charges de surveillances des professeurs mobilisés pour leur permettre de travailler sur les descriptifs ;
- dispense de cours en collège lorsque le professeur mobilisé a un service partagé collège-lycée.

Contact presse :

Mathilde Buttefey
Chargée de communication
Rectorat
10 rue de la Convention
Besançon
Tél. 03 81 65 49 38
06 76 62 69 81
mathilde.buttefey@ac-besancon.fr